

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-162/PR/MB portant affectation d'une parcelle de terrain.

n° 2017-162/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
26 octobre 2017

Numéro JO
n° 20 du 31/10/2017

Date du numéro
31 octobre 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 octobre 2017.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est affecté au Ministre des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Wakfs une parcelle de terrain sis à PK 12 d'une superficie de 50 ha.

Article 2

La dite parcelle de terrain est destinée à l'implantation de l'extension du cimetière actuelle de PK 12.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines et de la Conservation Foncière, fera remise de la dite parcelle au Directeur des Biens Wakfs. Un procès-verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain attribué ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 5

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH